

L'évolution de la formation des professeurs du secondaire des disciplines générales à l'école normale supérieure de Libreville (Gabon)

INTRODUCTION

Au Gabon, avant 1981, la formation de tous les enseignants était entièrement assurée par le Ministère de l'Éducation nationale. Dès la création du Ministère de l'Enseignement supérieur (en 1981), la formation des enseignants du secondaire a été généralement du ressort de ce dernier.

Dès sa création en 1971 (PR*, 1972), l'École normale supérieure (ÉNS) de Libreville a successivement reçu pour mission primordiale : la formation des professeurs de collège et de lycée de l'enseignement général ; celle des conseillers pédagogiques et des inspecteurs du primaire. C'est un établissement national et mixte.

La réforme de 1993 fait désormais de l'ÉNS une institution publique post-universitaire, assurant la formation professionnelle et le perfectionnement des personnels d'enseignement et d'encadrement de l'Éducation nationale. Elle est placée sous la tutelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Cette réforme a introduit des modifications dans l'organisation et la vie de l'établissement : organisation de la formation et des enseignements, recrutement des candidats et des enseignants, durée de la formation, etc. Ainsi, d'autres filières de formation des professeurs des matières générales sont ouvertes, en même temps que celles des personnels d'encadrement du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Pour illustrer les interventions de l'Enseignement supérieur dans la formation des professeurs du secondaire, nous avons choisi la formation des professeurs des disciplines générales à l'ÉNS de Libreville, avant et depuis la réforme. Dans notre réflexion, nous essayons de répondre à quatre questions :

Comment est organisée la formation à l'ÉNS depuis l'ouverture ?

Quels sont les rôles joués par les deux ministères de tutelle pendant les deux périodes de l'histoire de l'ÉNS ?

Qu'est-ce que la réforme a apporté à la formation des professeurs des matières générales ?

Vu l'évolution de la situation, peut-on penser que l'ÉNS pourrait organiser la formation de tous les enseignants ?

L'ORGANISATION DE LA FORMATION AVANT LA RÉFORME

Dans les pages qui suivent, nous présentons la manière dont la formation était organisée pendant la période considérée, ainsi que les rôles respectifs des Ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

L'évolution de l'établissement

Jusqu'à 1981, l'ensemble du système éducatif gabonais était sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale. Les établissements d'enseignement supérieur étaient organisés au sein de l'Université Omar Bongo. À ce titre, il présidait également le Conseil d'Administration.

La même année, était créé le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique, de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MESRSEPN) : l'Université et les établissements rattachés ont été placés sous sa tutelle. Aussitôt, a débuté le régime de la double tutelle pour l'ÉNS. La Présidence et la Vice-Présidence du Conseil d'Administration étaient assurées respectivement par l'Enseignement supérieur et l'Éducation nationale. L'établissement comportait les départements et les sections (spécialités, options ou filières).

Le recrutement des élèves-professeurs

De 1971 à 1994, le recrutement des élèves-professeurs en première année s'est principalement effectué parmi les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire orientés directement par la commission des bourses. Ils ont été admis sur titre. En revanche, les candidats non-bacheliers passaient obligatoirement par une année préparatoire. En 1974, par un décret, cette année préparatoire était supprimée et le baccalauréat était rendu obligatoire comme diplôme minimal d'admission.

Pour être admis en quatrième année (au second cycle), les candidats devaient justifier d'un Certificat d'aptitude au professorat de collège (CAPC) et satisfaire aux conditions de passage en quatrième année selon les dispositions prévues par le statut de l'ÉNS. Mais, à partir de 1984, lorsque la formation des professeurs de lycée a été portée à cinq ans, le Ministère de l'Éducation nationale pouvait aussi recommander tout professeur de collège qui aurait totalisé au moins trois années de service effectif assorties d'une note d'inspection au moins égale à 15/20. En 1990, a été institué un concours interne de recrutement pour les professeurs de collège totalisant au moins cinq années de service.

De 1984 à 1996, l'ÉNS a accueilli en cinquième année, et ceci régulièrement, les candidats titulaires d'une maîtrise pour suivre la

formation psychopédagogique pendant une année. En effet, dans le souci d'harmoniser les conditions de recrutement dans le second degré des diplômés nationaux provenant des deux universités gabonaises ou des universités étrangères et de leur donner une formation pédagogique indispensable à l'exercice de la profession enseignante, il avait été prévu que tout titulaire d'une licence, d'une maîtrise ou d'un diplôme de 3^{ème} cycle suive obligatoirement un stage de formation professionnelle à l'ÉNS. Cette formule a permis de former les professeurs de philosophie (tableau 2).

Le recrutement des enseignants

De 1971 à 1981, les enseignants étaient recrutés par le Ministère de l'Éducation nationale.

Après, et jusqu'à la réforme, les enseignants de l'ÉNS étaient recrutés par l'Université Omar Bongo et ils faisaient partie intégrante de son corps professoral. Certains étaient détachés par l'Éducation nationale.

LA FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

L'organisation des études

La formation des futurs professeurs de l'enseignement général a connu plusieurs modifications. L'ÉNS a commencé la formation des professeurs de collège en deux ans pour les candidats bacheliers, et en trois ans pour les non-bacheliers. En 1974, la scolarité était aussi portée à trois ans.

Au début, pendant cinq années académiques, la formation disciplinaire était dispensée dans les facultés de l'Université Omar Bongo. La formation professionnelle (psychopédagogique) était assurée par l'ÉNS. Cet essai d'intégration à des facultés n'ayant pas été concluant, tous les cours ont été rapatriés à l'ÉNS qui a ainsi commencé à dispenser à la fois les deux la formations.

En 1975, avait commencé la formation des professeurs de lycée avec un programme de quatre ans (après le baccalauréat). Ce programme faisait suite à la formation des professeurs de collège (CAPC). En 1984, la formation des professeurs de lycée a été fixée à cinq ans.

La formation des élèves-professeurs comprenait deux cycles :

Le premier cycle qui formait les professeurs de collège, comportait trois années d'études. Les enseignements étaient organisés en fonction de l'obligation de la bivalence imposée aux futurs enseignants du second degré. Cette bivalence se composait d'une discipline dominante ou majeure (la première) et d'une discipline complémentaire ou mineure (la deuxième).

À la fin du cycle, les étudiants obtenaient le Certificat d'Aptitude au Professorat de Collège (CAPC).

Ouvert aux titulaires du CAPC, le second cycle formait en deux ans les professeurs de lycée. Les candidats se spécialisaient dans une matière d'enseignement. La fin du cycle était sanctionnée par le certificat au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES), y compris pour les titulaires d'une maîtrise venus pour une année de formation professionnelle.

Au cours de cette période, la formation académique (générale) était dispensée dans trois départements : le département des lettres, le département des sciences humaines, le département des sciences. Les bacheliers pouvaient s'y orienter dès la première année. Les titulaires d'une maîtrise, quant à eux, provenaient essentiellement de facultés correspondantes. Les informations dans le tableau ci-après donnent les principales sections d'accueil des trois départements

Tableau 1: Départements et sections de 1971 à 1994

Départements	Sections
Lettres	la section d'anglais la section d'espagnol la section de français la section de philosophie (à partir de 1984)
Sciences humaines	la section d'histoire la section géographie
Sciences	la section de mathématiques la section de physique-chimie la section de sciences naturelles (chimie-biologie-géologie)

La formation académique et la formation professionnelle

Pour répondre aux exigences de la profession enseignante et des programmes en vigueur dans l'enseignement secondaire général, nous décrivons l'organisation des deux volets de la formation des élèves-professeurs.

La formation académique

En conformité avec les exigences de la bivalence et de la spécialisation dans une matière d'enseignement, informations du tableau ci-dessous donnent les profils que recevaient les professeurs de collège et de lycée.

Tableau 2: Filières de formation aux premier et second cycles de 1970-1971 à 1995-1996

Départements	Premier cycle	Second cycle
Lettres	français-anglais français-espagnol anglais-français espagnol-français	anglais espagnol français philosophie: option uniquement réservée aux titulaires de maîtrise dans cette discipline
Sciences humaines	Histoire-géographie	histoire géographie
Sciences	mathématiques-physique mathématiques-physique-chimie physique-chimie chimie-biologie-géologie (sciences naturelles)	mathématiques physique-chimie chimie-biologie-géologie (sciences naturelles)

La formation professionnelle

La formation professionnelle commençait dès la première année et elle était confiée en grande partie au département des sciences de l'éducation, qui a toujours assuré l'encadrement psychopédagogique. Les enseignements s'adressaient à tous les candidats inscrits à l'ÉNS, selon le niveau et sans distinction de filière d'origine. Les didacticiens des disciplines étaient les enseignants de spécialités. Les stages dans les écoles étaient organisés conjointement par les psychopédagogues et les didacticiens.

Les programmes en sciences de l'éducation sont regroupés en deux catégories : d'un côté, celles qui préparent directement au métier et de l'autre, celles dites de culture générale des sciences de l'éducation.

La pratique de l'enseignement et le suivi des stagiaires

De 1971 à 1985, l'Université Omar Bongo (ÉNS) contrôlait entièrement la formation des élèves-professeurs: les deux volets de la formation et la certification. Pendant les premières années (1981-1985) de la double tutelle, le rôle de l'Éducation était très limité. Tous les activités pratiques étaient assurées par l'ÉNS, du placement des stagiaires dans les écoles jusqu'à l'évaluation finale; sauf en ce qui concerne les professeurs tuteurs qui accueillaient les stagiaires dans leurs classes.

À partir de l'année universitaire 1985-1986, l'Éducation nationale s'est totalement impliquée. À la demande de l'ÉNS, certains tuteurs ont commencé à intervenir dans la partie théorique de la formation professionnelle, notamment dans les disciplines où les enseignants de didactique faisaient défaut (espagnol, français, sciences, philosophie).

Au niveau des écoles secondaires, chaque stagiaire était placé sous la responsabilité d'un professeur tuteur nommé pour une année scolaire. Il devait être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui préparé par l'élève-maître et justifier d'une expérience suffisante dans l'enseignement (4 ans au moins). La liste des tuteurs était fournie par les services compétents du Ministère de l'Éducation nationale.

Dans chaque discipline, en plus des tuteurs et des didacticiens, les stagiaires étaient également visités par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, et les professeurs de sciences de l'éducation. L'évaluation comportait trois aspects : le contrôle continu, la leçon devant un jury mixte et le rapport administratif (accompagné d'une note) rédigé par la direction de l'établissement de stage. Le contrôle continu était composé de notes attribuées par tous ceux qui avaient encadré un stagiaire.

À la fin du stage, chaque élève-professeur présentait une leçon devant un jury composé de cinq membres : un tuteur, un didacticien, un inspecteur et un conseiller pédagogique du secondaire, un professeur de sciences de l'éducation. Dans la mesure du possible, les membres du jury ont été choisis parmi des personnes n'ayant pas encadré le stagiaire évalué. Cette leçon constituait l'épreuve pratique de CAPC ou CAPES.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION DEPUIS LA RÉFORME

Après avoir présenté l'évolution de l'institution et de la formation depuis les origines de l'École normale supérieure jusqu'à la réforme, nous examinons la manière dont les deux ministères de tutelle gèrent cette réforme. Nous analysons les faits en considérant les mêmes aspects.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

L'évolution de l'établissement

Suite à la réforme (PR, avril 1993), l'ÉNS a acquis l'autonomie de gestion financière à la rentrée universitaire 1993-1994, date à laquelle elle est sortie du giron de l'Université Omar Bongo dont elle faisait partie intégrante depuis son ouverture. Cette réforme (PR, avril 1993; MENJSCF, MESRS & PR, 1995) confère, désormais, à l'ÉNS le statut d'institution publique post-universitaire, assurant la formation professionnelle et le perfectionnement des personnels d'enseignement et d'encadrement de l'Éducation nationale. Les deux ministères concernés en assurent toujours la tutelle et définissent d'un commun accord le cadre institutionnel, les critères de recrutement des enseignants et des élèves, les programmes de formation, ainsi que les modalités d'évaluation. Inversement, la Présidence du Conseil d'Administration est assurée par l'Éducation nationale, tandis que la Vice-présidence revient à l'Enseignement supérieur.

Depuis la rentrée universitaire 1992-1993, l'ÉNS est organisée en quatre Unités de formation et de recherche (UFR) qui rassemblent des départements, des sections, des laboratoires et centres de recherche. Les activités pédagogiques et de recherche se déroulent dans ces UFR. Les élèves-professeurs sont accueillis dans les départements et les sections qui constituent les filières de formation. Certains départements et certaines sections ont uniquement en charge l'encadrement des élèves. Progressivement, de nouveaux départements et de nouvelles filières ont été créés. De 1994 à 2002, six filières ont été ouvertes : documentation, langues nationales, sciences économiques et sociales, sciences et techniques du tertiaire, éducation artistique, professeurs adjoints d'enseignement normal. En ajoutant la philosophie, au total : sept filières permettent de former des professeurs dans les matières que le fonctionnement classique de l'ÉNS ne pouvait pas organiser. Les formations du tableau ci-après résument la situation (ÉNS, MÉN & MESRS, 1998).

Tableau 3 : Organisation pédagogique et scientifique de l'École normale supérieure de 1992 à 2002

UFR	Départements	Sections (filières)
Sciences de l'éducation	Guidance + →	Attachés d'éducation Conseillers d'orientation Professeurs adjoints d'enseignement normal (2 ^{ème}) Conseillers pédag. du 2 ^è degré Inspecteurs pédag. du 2 ^è degré
	Didactiques + →	Conseillers pédag. du primaire Inspecteurs pédag. du primaire Professeurs adjoints d'école Professeurs adjoints d'enseignement normal (1 ^{ère})
	Psychopédagogie* →	Elèves-professeurs (cours)
	Technologies nouvelles+* →	Elèves-professeurs (cours)
Sciences humaines et sociales	Economie, Gestion et Documentation+ →	Documentation+ Sciences et Techniques du tertiaire+ Sciences économiques et sociales+
	Histoire-Géographie →	. Histoire . Géographie
	Philosophie+ →	Philosophie+
Lettres, Langues et Arts	Anglais →	Anglais
	Education artistique+ →	Education artistique+
	Espagnol →	Espagnol
	Études françaises →	Etudes françaises Lettres supérieures (prépa)
	Langues nationales+ →	Langues nationales+
Sciences	Sciences physiques →	Sciences physiques
	Mathématiques →	.Mathématiques .Math- Sciences-physiques (prépa)
	Sciences naturelles →	Sciences naturelles

N.B.: * Départements et sections assurant uniquement l'encadrement des élèves
+ Nouveaux départements et nouvelles filières

Le recrutement des élèves-professeurs

Les élèves-professeurs sont principalement recrutés parmi les titulaires d'un diplôme du premier cycle, du second cycle ou du troisième cycle universitaire. Il y a aussi des professeurs de collège qui sont admis dans le second cycle. Mais, (depuis la rentrée universitaire 2001-2002) les élèves-professeurs adjoints des matières générales dans l'enseignement normal sont des instituteurs principaux qui ont totalisé au moins trois années de service.

Les candidats aux différentes formations sont admis sur concours nationaux organisés par le Ministère de l'Éducation nationale, qui détermine le nombre de places à pourvoir dans chaque filière. L'entrée à l'ÉNS par voie de concours s'effectue de deux manières, à savoir par voie interne et externe. La voie interne concerne les enseignants qui exercent dans l'enseignement primaire et secondaire, sans distinction d'ordre (public, catholique, protestant). Ce concours est exclusivement du ressort du Ministère de l'Éducation nationale. La seconde voie concerne uniquement les candidats des trois cycles universitaires. De la conception à la correction des épreuves, c'est entièrement du domaine de l'ÉNS. Mais la délibération et la proclamation des résultats sont supervisées par les deux ministères.

Le recrutement des enseignants

Actuellement, l'ÉNS recrute ses enseignants titulaires d'un titre universitaire selon les critères définis par le Ministère de l'Enseignement supérieur, et le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Ils dépendent directement de l'Enseignement supérieur.

Ceci étant, depuis la double tutelle, il existe deux catégories d'enseignants au sein de l'établissement : les enseignants du Supérieur et ceux de l'Éducation nationale. Les données du tableau ci-dessous montrent la répartition des enseignants pour l'année universitaire 2002-2003.

LA FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

Tableau 4: Répartition des enseignants par UFR, département, statut et origine (2002-2003)

Statut	Ministères		Total
	Enseignement supérieur	Éducation nationale	
Permanents	72	10	82
Vacataires	36	72	108
Total	108	82	190

L'organisation des études

La formation des élèves-professeurs comprend deux cycles en dépit de la réorganisation. Les finalités et les diplômes (CAPC, CAPES) délivrés en fins de cycles demeurent les mêmes qu'avant cette réforme. En revanche, la durée de la formation est de deux ans dans les deux cycles.

Le complément de la formation académique est dispensé dans neuf départements réunis au sein des trois UFR (tableau 3) : l'UFR des lettres, langues et arts, l'UFR des sciences humaines et sociales, l'UFR des sciences.

La formation académique et la formation professionnelle.

La culture générale et la formation disciplinaire sont sensées être acquises en faculté. Il est prévu que l'ÉNS donne essentiellement la formation professionnelle.

La formation académique

En fonction des exigences de l'enseignement secondaire, parfois des cours systématiques et/ou des séminaires sont nécessaires en guise de complément à la formation reçue. À part les options qui conservent la bivalence de fait dans les deux cycles de formation, les candidats se spécialisent dans une matière d'enseignement. Certaines filières sont organisées uniquement dans le second cycle, comme en témoignent les informations du tableau ci-après :

Tableau 5: Les filières qui ont sorti les professeurs en 2001-2002 par UFR et cycle

UFR	Premier cycle	Second cycle
Sciences humaines et sociales	Histoire-géographie	Histoire-géographie Philosophie Documentation Sciences économiques et sociales Sciences et techniques du tertiaire
Lettres, Langues et Arts	Français Anglais Espagnol	Français Anglais Espagnol Langues nationales
Sciences	Mathématiques Sciences-physiques Sciences naturelles (CBG)	Mathématiques Sciences physiques Sciences naturelles (CBG)

La formation professionnelle

La Transformation du département des sciences de l'éducation en UFR n'a pas modifié l'organisation de la formation professionnelle. Elle s'étale sur les deux années et elle est assurée en grande partie par cette UFR, qui assure

l'encadrement psychopédagogique. Les modalités qui ont été arrêtées avant la réforme continuent à être appliquées. Pour les stages, c'est le Département des stages qui les supervise.

La pratique de l'enseignement et le suivi des stagiaires

En dépit de la réforme opérée, le dispositif reste le même depuis l'année universitaire 1985-1986 : l'organisation des stages, l'intervention des tuteurs à l'ÉNS, les exigences imposées aux tuteurs, l'encadrement des stagiaires sur le terrain, l'évaluation des stagiaires et la composition du jury, etc.

CONCLUSION

À l'issue de cette analyse, il ressort qu'au Gabon l'Enseignement supérieur s'occupe essentiellement de la formation des professeurs du secondaire. Mais, l'Éducation nationale a déjà eu à intégrer la formation de tous les enseignants.

Il convient de noter que la réforme aura permis de former des enseignants de plusieurs disciplines qui n'étaient pas organisées dans l'ancien système de l'École normale supérieure.

Au regard de nouvelles filières de formation des personnels d'encadrement du préscolaire et du primaire (conseillers pédagogiques et inspecteurs du préscolaire, professeurs adjoints d'école [collaborateurs des conseillers pédagogiques du primaire dans les différentes matières]), on verrait arriver l'intégration complète de la formation de tous les enseignants à l'ÉNS. Mais, il faudrait ouvrir la section des instituteurs.

*** Abréviations utilisées:**

ÉNS:	École normale supérieure
MÉN:	Ministère de l'éducation nationale
MÉNJSFC:	Ministère de l'éducation nationale, Chargé de la jeunesse, des sports et de la condition féminine
MESRS:	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MESRSEPN:	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de l'environnement et de la protection de la nature
PR:	Présidence de la République

BIBLIOGRAPHIE

- ÉNS, MÉN & MESRS. (1998). *Règlement intérieur*. Libreville: ÉNS
MÉN & MESRS. (mars 1986). *ÉNS: Programmes de formation des élèves-*

professeurs de l'enseignement secondaire général. Libreville: MÉN
MÉNJSCF & MESRS & PR., (1995). *Décret n° 000651/PR/MÉNJSCF/
MESRS du 19 juin 1995 fixant les principes de fonctionnement de
l'École normale supérieure et de ses cycles de formation et de
perfectionnement.*

PR. (1972). *Décret n° 001185/PR du 7 décembre 1972 fixant statuts de
l'Université nationale et des établissements d'enseignement
supérieur qui lui sont rattachés.*

PR. (1993). *Loi n° 11/93 du 26 avril 1993 portant réorganisation de l'École
normale supérieure.*